

## Communiqué de presse du Haut Conseil culturel franco-allemand – 31/05/2023

### 65<sup>ème</sup> session plénière du Haut Conseil culturel franco-allemand à Sarrebruck



© Oliver Dietze

Le Haut Conseil culturel franco-allemand (HCCFA) s'est réuni aujourd'hui à l'occasion de la nomination de la Ministre-Présidente de la Sarre, Anke Rehlinger, en tant que plénipotentiaire de la République fédérale d'Allemagne pour les relations culturelles franco-allemandes, pour sa 65<sup>ème</sup> réunion plénière à la chancellerie d'État à Sarrebruck. En amont de la séance, la plénipotentiaire s'était déjà entretenue en avril avec les co-présidents, M. Florian Drücke et Mme Catherine Trautmann, ainsi qu'avec les deux secrétaires généraux, Mme Doris Pack et Sébastien Girard, pour un échange de vues sur les priorités de travail actuelles.

Les points forts de la réunion d'aujourd'hui étaient tout d'abord l'introduction du Kulturpass allemand, l'équivalent du pass culture français, à la mi-juin 2023. En outre, la réunion a porté sur le projet "RESONANCE - Plateforme pour les industries culturelles et créatives en Europe". Il s'agit d'un programme initié par le réseau des Goethe-Instituts en France pour la promotion des industries culturelles et créatives européennes, co-développé par le Haut Conseil culturel franco-allemand et soutenu par les membres du HCCFA par le biais d'un programme mentorat. La poursuite des activités franco-allemandes communes ont également été abordées dans le cadre de cette réunion, en particulier les impulsions données à la recherche sur la provenance des œuvres, qui avait fait l'objet d'une table ronde à Paris à la fin de l'année dernière.

La réunion s'est conclue par un tour d'horizon sur la thématique de l'Intelligence Artificielle générative. Ils ont échangé sur les défis auxquels sont confrontés les secteurs respectifs. Un

dialogue franco-allemand approfondi dans l'esprit du traité d'Aix-de-la-Chapelle a déjà été suggère par les deux co-présidents auprès des deux gouvernements.

*Florian Drücke : « L'échange d'aujourd'hui avec les membres du Haut Conseil culturel franco-allemand a souligné une fois de plus combien de points concrets nécessitent actuellement un dialogue franco-allemand approfondi et concentré afin d'atteindre un positionnement commun. Le 60<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Élysée doit être compris comme une mission visant à intégrer, à soutenir et à intensifier la coopération franco-allemande en respectant sa diversité. Dans la perspective de la mise en place prochaine du Kulturpass allemand, nous réitérons notre suggestion de rendre les pass cultures des deux côtés du Rhin aussi interopérables que possible, ce qui permettrait notamment d'élargir l'horizon linguistique des jeunes et d'ouvrir des possibilités culturelles supplémentaires. La zone frontalière pourrait à cet égard servir de laboratoire pour l'expérience, de préférence couplée avec le billet de train franco-allemand pour les jeunes ».*

*Catherine Trautmann : « Pour honorer les 60 ans du Traité de l'Élysée, le HCCFA va poursuivre son apport aux initiatives communes des deux ministères notamment en matière de recherche de provenance. Plusieurs rendez-vous sont prévus à Paris et à Berlin afin d'aborder la suite des propositions formulées par le HCCFA, sur la mise en place de formations, de bourses destinés à de jeunes chercheurs ou médiateurs, d'échange de bonnes pratiques entre les spécialistes allemands et français. Le HCCFA souligne que la coopération franco-allemande constitue une base qui sera précieuse pour accueillir d'autres pays européens intéressés et se félicite de la mobilisation des musées sur ce sujet. Les micro-folies, lieux virtuels de découverte de collections ou d'œuvres du patrimoine culturel, initialement développées par la Halle de la Villette et aujourd'hui coordonnées par elle, se sont rapidement répandues en France, en Europe et au-delà dans le monde. Constituées de matériel numérique (écran, ordinateur, tablettes dispositifs audio), les 'Micro-folies' permettent à ceux et celles qui en sont éloignés un accès aux œuvres majeures de nos patrimoines. Elles doivent dans la phase de leur déploiement inciter au contact direct des publics avec les œuvres originales. Le HCCFA poursuivra ses travaux sur l'usage de l'intelligence artificielle avec la même exigence de respect de l'authenticité des œuvres et de la reconnaissance de leurs auteurs. »*